



Féchy, le 10 mai 2017

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil Général du 20 juin 2017

**Préavis municipal n° 3/2017
relatif aux comptes communaux 2016 et
au rapport de gestion de la Municipalité**

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les 5 avril et 2 mai 2017, la Fiduciaire Lambelet a procédé au contrôle de la comptabilité communale.

Les comptes communaux, le bilan et les rapports de gestion de la Municipalité, ainsi que le rapport de vérification des comptes de l'exercice 2016 établi par la Fiduciaire Lambelet ont été remis à la commission de gestion-finances du Conseil Général.

Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 35'786.—. L'exercice est bouclé avec un excédent de produits de CHF 19'165.33 après avoir effectué les provisions et attributions suivantes :

- Amortissement complémentaire immeuble en Rionzier	CHF	171'110.07
- Attribution au fonds de réserve pour investissements futurs	CHF	1'228'592.34
- Attribution au fonds de réserve « eau »	CHF	123'519.90

Conclusions

Sur la base de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Féchy

- vu le préavis de la Municipalité n° 3/2017 du 10 mai 2017,
- ouï le rapport de la commission gestion et des finances ayant étudié ce préavis,
- considérant que ce préavis a été porté valablement à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver et d'accepter les comptes communaux 2016,
2. d'approuver et d'accepter les rapports de gestion de la Municipalité,
3. d'approuver et d'accepter le rapport de vérification des comptes de l'exercice 2016 de la Fiduciaire Lambelet,
4. de donner les décharges d'usage à la Municipalité, à la Boursière ainsi qu'à la commission de gestion-finances.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  la Secrétaire
Andreas Meyer  
Katyla Labhard